

PUBLICITÉ

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

PREMIER AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC

EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES

N° : 02/2026

* Le chargé de la gestion des affaires de la commune d'ain makhlof Wilaya de Guelma lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales, relatif au Projet:

* تهينة شارع بوخنفرة السعيد بعين مخلوف مركز .

* Les Entreprises qualifiées dans le domaine du bâtiment ou travaux public catégorie 03 et plus (activité principale) avec exigence de réalisation au moins un projet similaire (aménagement du rue, cité ou route) pendant les années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024), et intéressées par le présent avis peuvent retirer Le cahier des charges Auprès du bureau des marchés public de la commune de Ain makhlof contre quittance de paiement des frais de soumission : TROIS Mille Dinars (3.000.00 DA), payer auprès du trésorier communale de ain makhlof.

* Les offres doivent contenir les documents réglementaires en vigueur suivantes :

A. Le dossier de candidature contient : selon le cahier de charge

B. L'offre technique contient : selon le cahier de charge

C. L'offre financière contient : selon le cahier de charge

* Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » le numéro et l'objet de l'APPEL D'OFFRE.

* La durée du préparation des offres est fixée à dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux ou la presse électronique.

* Les offres doivent être déposées le dernier jour à compter de la date de la première publication du (13.00 à 13.30) au siège de l'apc, bureau des marchés public. L'ouverture des plis se fera en séance publique le même jour à 13h30. Les soumissionnaires sont cordialement invités à y assister.

* La durée de validité des offres est fixée à quatre-vingt dix (90) jours plus la durée de préparation des offres.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'EL TAREF

DAIRA BEN MHIDI - COMMUNE BERRIHANE

N ° fiscal : 0985 3610 9088 901

Avis D'attribution Provisoire D'appel D'offre National Ouvert

Avec Exigence De Capacités Minimales N° 01/2026

Conformément aux dispositions des articles 52 et 53 de la loi N° 12/2023 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, ainsi qu'aux dispositions de l'articles 72 paragraphe 8 et l'article 78 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015 portant les réglementations des marchés publics et des délégations du service public, le président de l'APC DE BERRIHANE daïra de BEN MHIDI wilaya D'EL TAREF informe l'ensemble des soumissionnaires que l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 01/2026 annoncé dans les journaux : L'Algérie Aujourd'hui du : 01/02/2026 et EL SARH du : 05/02/2026

la réalisation de projet de programme ADSEC : ACHEVEMENT REALISATION CANIVEAU EN BETON ARME POUR PROTECTION CITE HANI AHMED MALEK CONTRE LES INONDATIONS est attribués provisoirement à l'entreprise suivante.

N°	INTITULE DU PROJET	ENTREPRISE	MONTANT APRES VERIFICATION EN FDC	DELAI	NOTE	OBS
01	ACHEVEMENT REALISATION CANIVEAU EN BETON ARME POUR PROTECTION CITE HANI AHMED MALEK CONTRE LES INONDATIONS	*ARROUCI MOHAMED TAYEB* Entreprise grand travaux de bâtiment et hydraulique, tous corps d'état et exploitation forestière et électrique Locale n°03 EL-TAREF CENTRE - WILAYA D'EL TAREF	12 476 436.00 DA	90 Quatre vingt dix jours	63.40/70	Qualifié et moin disant

Les soumissionnaires contestant cette attribution provisoire peuvent introduire Un recours auprès de la commission de marchés publics de la commune de BERRIHANE dans un délai de 10 jours à compter de la 1^{ère} publication du présent avis dans la presse ou le BOMOP.